

RAPPORT D'ACTIVITE 2016

Commission Locale de l'Eau des Gardons



Commission Locale de l'eau des Gardons – SMAGE des Gardons

6, avenue Général Leclerc ■ 30000 NÎMES ■ Tél. : 04 66 21 73 77 ■ Fax : 04 66 21 24 28

smage@les-gardons.com ■ www.les-gardons.com

1. Fonctionnement de l'assemblée

Les séances de la CLE 2016

Une nouvelle actualisation de la CLE a eu lieu en 2016 (Arrêté Préfectoral du 27/07/2016) à la suite de la nomination des nouveaux représentants pour la région Occitanie suite aux élections régionales de décembre 2015. La région est donc représentée depuis 2016 par Mme Aurélie GENOLHER et M. Jean DENAT. Cette actualisation a permis le remplacement de deux membres : M. REBOTIER du Club cévenol a été remplacé par M. Alain CHEVALLIER et M. Joseph ROCHELEMAGNE de la FACEN suite à son décès début 2016 a été remplacé par Mme Gislaine FALCHETTI.

La CLE s'est réunie à 4 reprises en 2016 : le 9 février, le 3 juin, le 5 juillet et le 21 octobre.

La **CLE du 9 février 2016** a été consacrée à la présentation des résultats de l'étude volume prélevable et à la **présentation de la démarche d'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau**. Les membres de la CLE ont par ailleurs délibéré favorablement au lancement de la démarche d'élaboration du PGRE (36 Pour / 1 Contre).

La **CLE du 3 juin 2016** a marqué un point d'étape important dans l'élaboration du nouveau **contrat de rivière 2017-2022, repoussant sa validation à l'automne** afin de finaliser la démarche dans de meilleurs délais permettant d'affiner le contenu et laisser le temps aux membres de la CLE de s'approprier à la fois le bilan du contrat de rivière 2010-2015 et le projet de contrat 2017-2022. La **méthode d'élaboration du PGRE et son calendrier ont été validés** lors de cette réunion. Plusieurs points d'information ont également été présentés, notamment une restitution de la réunion du groupe de travail sur l'ancien site minier de St Félix de Palières et une information sur la mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI sur le bassin versant des Gardons.

La **CLE du 5 juillet 2016** a permis de **valider l'inventaire des zones humides** du bassin versant des Gardons et la stratégie d'intervention à l'unanimité. A la demande d'Alès Agglomération, un point d'information concernant **l'avancement du dossier de sécurisation du barrage de Ste Cécile d'Andorge**. Un point détaillé a été réalisé par les services du Département du Gard. **La notification des résultats de l'EVP** par le Préfet du Gard et sa sollicitation de la CLE pour la réalisation d'un PGRE a également fait l'objet d'un point à l'ordre du jour.

Enfin, la **CLE du 21 octobre 2016** consacrée à la validation du projet de **contrat de rivière 2017-2022**. Les membres de la CLE ont **validé le projet de Contrat de rivière à la majorité** (21 POUR / 1 ABSTENTION). L'ordre du jour de cette réunion prévoyait également de débattre sur le projet de **classement en zone vulnérable nitrates** d'une partie du bassin versant des Gardons afin de transmettre un avis de la CLE dans le cadre de la consultation du public.

Pour information, les comptes-rendus de séances et les délibérations sont téléchargeables sur le site internet du SMAGE des Gardons à la rubrique [Documentation / Commission Locale de l'Eau des Gardons](#)



Quelques chiffres :

CLE	Elus (30)	Usagers (21)	Etat (7)	Total membres (58)
09/02/2016	20	11	7	38
03/06/2016	20	11	6	37
05/07/2016	17	8	3	28
21/10/2016	14	4	4	22

Tab 1 : participation à la CLE au cours des séances de l'année 2016

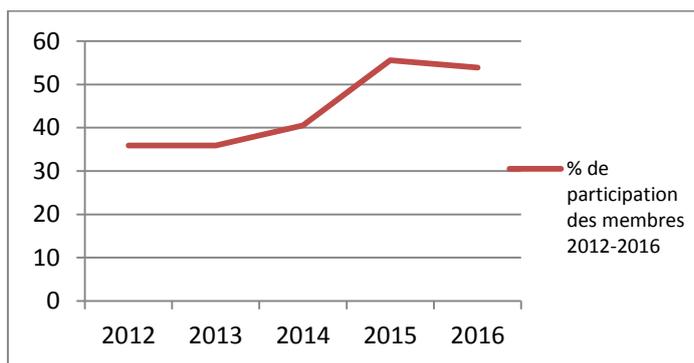


Fig 1 : Participation moyenne annuelle des membres de la CLE de 2012 à 2016

L'augmentation de participation globale (membres) marquée en 2015, s'est maintenue en 2016. La participation moyenne représentant 53.9 % de la totalité des membres. Les CLE de février et de juin ont été particulièrement suivies avec des taux de participation respectifs de 65.5 et 63.8 %.

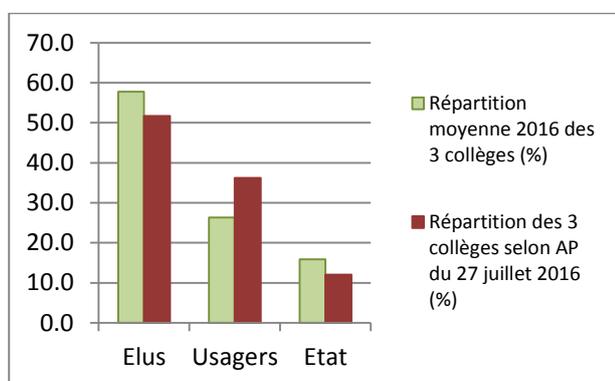


Fig 2 : Pourcentage moyen de participation des membres par collège en 2016

La participation au sein du collège des élus reste la plus élevée tandis que celle du collège des usagers a légèrement diminué (40% en 2016 et 44% en 2015). La participation au sein du collège des services de l'état a nettement augmenté en 2016 par rapport aux années précédentes (71% en 2016 contre 57% en 2015). Les grands équilibres, en termes de répartition des collèges en 2016, ont été bouleversés, notamment en raison des déséquilibres liés aux séances du 05/07 et du 21/10 par rapport à la répartition définie par l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2016 définissant la composition de la CLE (cf Fig 2) ; ce déséquilibre se traduit, en moyenne sur ces 2 séances, par une surreprésentation du collège des élus au détriment du collège des usagers.

Rappel : l'Arrêté préfectoral de composition de la CLE est consultable sur le serveur documentaire du SMAGE des Gardons : http://www.les-gardons.com/serveur_doc/ puis suivre Documents cadre/Composition de la Commission Locale de l'Eau des Gardons

Les projets transmis à la CLE en 2016 pour avis ou information

La consultation de la CLE pour avis par les services de l'Etat concernant l'instruction des dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et dans le cadre des consultations institutionnelles a été un peu moins conséquente que les années passées. La CLE s'est prononcée sur 5 dossiers auquel s'ajoute l'autosaisie de la CLE concernant le projet de classement en zone vulnérable nitrates de 2 masses d'eau du bassin versant. La procédure ne prévoyant pas de consultation des CLE dans le cadre de la consultation institutionnelle, c'est dans le cadre de la consultation du public que la commission locale de l'eau a transmis un avis s'appuyant sur l'argumentaire du SMAGE des Gardons.

Seul le projet de classement en zone vulnérable nitrates a fait l'objet de débats au sein de la CLE, le calendrier de la consultation du public étant compatible avec celui des réunions de la CLE (séance du 21/10/2016). Les autres avis ont été validés par la Présidente de la CLE sur proposition des services du SMAGE des Gardons.

Les services de la DDTM du Gard ainsi que la DDT de Lozère ont relayé, pour information, un nombre important de décisions administratives, le cas échéant accompagnés des dossiers, concernant les dossiers de déclaration au titre du Code de l'Environnement. Ces informations sont importantes car elles permettent de renseigner une base de données des IOTA mis en œuvre sur le bassin versant des Gardons dont l'objectif à termes, est de pouvoir évaluer l'impact cumulé des petites opérations (Disposition E1-1d du SAGE). La transmission de ces décisions est donc primordiale pour réaliser cet « observatoire ». A ce titre la transmission du dossier de déclaration est souhaitable (ce qui n'est pas toujours le cas) car ce dernier permet de renseigner des indicateurs pouvant être utilisés pour analyser les effets cumulés de petits projets. Ce fonctionnement mérite d'être souligné et maintenu dans les années à venir.

Les tableaux suivants listent l'ensemble des arrêtés et récépissés de déclaration transmis et l'ensemble des sollicitations de la CLE durant l'année 2016 :

- ➔ Tableau 2 = Avis CLE
- ➔ Tableau 3 = Décisions administratives transmises à la CLE

Date	Commune	Cours d'eau	Masse d'eau	Intitulé du dossier	Type de travaux	Descriptif	Références réglementaires	Régime régl.	Maitre d'ouvrage	Date réponse CLE	Contenu de la réponse de la CLE	Observations
21/03/16	Généragues	Gardon d'Anduze et Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole	FRDR_381 et FRDO_507	Dossier d'autorisation du captage dit Forage de Bruel sur la commune de Généragues	AEP	Sollicitation de l'avis de la CLE des Gardons dans le cadre de l'instruction du dossier d'autorisation du captage dit Forage de Bruel sur la commune de Généragues	Code de la Santé publique	Autorisation	Généragues	18/04/16	Avis favorable avec remarques	Rappel de l'importance de réaliser des économies d'eau sur le réseau pour atteindre les objectifs du SAGE et suggestion de réaliser des analyses systématiques sur les paramètres As, Pb et Cd ainsi que 2 analyses annuelles de l'ensemble des métaux et métalloïdes au regard du contexte minier en amont de l'Amous.
27/06/16	Montaren et St Médiars	Le Rieu et Molasses miocène	FRDR_10224 et FRDO_220	Projet d'aménagement de la ZAC Sablas à Montaren et St Médiars	ZAC	Sollicitation de l'avis de la CLE des Gardons dans le cadre de l'instruction du dossier d'autorisation du projet d'aménagement de la ZAC Sablas sur la commune de Montaren et St Médiars - quartier de la Barralette	Code de l'Environnement	Autorisation	CC du Pays d'Uzes	13/07/16	Avis favorable avec remarques	Intérêt de recalibrer le fossé N°3 sans surprofondeur au regard de la proximité de zones humides en périphérie du projet afin d'en éviter le drainage
08/07/16	Uzès		FRDG_128 et FRDG_220	Voie de liaison interquartier entre Mayac et Mas de Meze	Route	Sollicitation de l'avis de la CLE des Gardons suite à la demande de complément de la DDTM du Gard	Code de l'Environnement	Autorisation	Commune d'Uzès	11/07/16	Avis favorable	Pas de remarques particulières
10/08/16	Les Plantiers	Valat de l'Ancize	FRDR_12088	Dossier de DUP du captage de la source dite de Lassize sur la commune des Plantiers	AEP	Sollicitation de l'avis de la CLE des Gardons dans le cadre de l'instruction du dossier de DUP du captage de la source dite de Lassize sur la commune des Plantiers	Code de la Santé publique	Autorisation	Les Plantiers	08/09/16	Avis favorable	Pas de remarques particulières
12/08/16	La Calmette	La Braune	FRDR_11122 et FRDO_128	Extension de la ZAC Petit Verger sur la commune de la Calmette	ZAC	Sollicitation de l'avis de la CLE des Gardons dans le cadre de l'instruction du dossier d'autorisation relatif au projet d'extension de la ZAC Petit Verger sur la commune de la Calmette	Code de l'Environnement	Autorisation	SPL AGATE	08/09/16	Avis favorable	Suggestions quant à la protection des pilotis contre la formation d'embâcles, le dispositif d'accueil des eaux pluviales et les modalités d'entretien auraient mérités des précisions
04/10/16	Bassin versant		FRDG_220 ; FRDG_322	Projet de classement en Zone Vulnérable Nitrate sur le bassin versant des Gardons	Nitrates	Autosaisie de la CLE pour émettre un avis sur le projet de classement en zone vulnérable nitrate dans le cadre de la consultation du public	Code de l'Environnement	Consultation	DREAL	21/10/16	Avis favorable à la compartimentation de la ME FRDG_322 et avis favorable au classement de la partie nord de la ME FRDG_220	D'une manière générale, la CLE demande des investigations supplémentaires de type "captage prioritaire" afin de cibler les sources de pollution plutôt qu'un classement global de la masse d'eau et de bénéficier de chroniques de données plus conséquentes

Tab 2 : sollicitation de la CLE pour avis dans le cadre d'instruction de dossier réglementaire, consultation publique ou à l'égard de dossier ponctuel sur le bassin versant

Date transmission (réception SMAGE)	Commune(s)	Cours d'eau	Masse d'eau	Intitulé du dossier	Type de travaux	Références réglementaires	Régime réglementaire	Maitre d'ouvrage / assistant MO	Ref Arrêté
04/01/16	Cardet	Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et d'Anduze	FRDO_322	Autorisation d'exploiter le captage du Puits Durcy sur la commune de Cardet	AEP	Code de l'Environnement	Autorisation	Commune de Lédignan	30-2015-12-23-014
09/02/16	Sainte Cecile d'Andorge	Andorge	FRDR_380b	Autorisation d'exploiter le captage du Ponchet	AEP	Code de l'Environnement	Déclaration	SIDEAGC	2016-01-25-012
10/02/16	Les Salles du Gardon		FRDR_380b	Autorisation d'exploiter le captage du Pradet	AEP	Code de l'Environnement	Déclaration	SIDEAGC	2016-01-25-011
15/02/16	Saint Quentin la Poterie	Molasses miocènes du bassin d'Uzès	FRDO_220	Exploitation du champ captant du Sablon sur la commune de St Quentin la Poterie	AEP	Code de l'Environnement	Déclaration	Vallabrix	30-2016-02-12-002
16/02/16	Branoux les Taillades	Socle cévenol BV des Gardons et du Vidourle	FRDO_602	Autorisation d'exploiter les captages du champ captant du Castanet	AEP	Code de l'Environnement	Déclaration	SIDEAGC	2016-01-25-010
23/03/16	Saint André de Lancize	Ruisseau de Vieljouve	FRDR_380a	Travaux d'enfouissement d'une ligne électrique	Enfouissement réseau électrique	Code de l'Environnement	Déclaration	ERDF	2016-077-0012
24/03/16	Saint Etienne Vallée Française	Gardon de Saint Martin	FRDR_382	Travaux de confortement de voirie permettant l'accès aux hameaux de Cambonnet et Passadoires	Route	Code de l'Environnement	Déclaration	Saint Etienne Vallée Française	2016-075-0003
04/05/16	Le Collet de Dèze	Gardon d'Alès	FRDR_380a	Création d'un forage d'exploitation, réalisation de pompages d'essai et abandon de l'ancien puits et du forage de la Croze	AEP	Code de l'Environnement	Déclaration	Le Collet de Dèze	2016-120-0001
12/05/16	Le Collet de Dèze	Dourdon	FRDR_380a	Travaux de protection de berge par enrochement au droit du puits du Dourdon	Protection de berge	Code de l'Environnement	Déclaration	Le Collet de Dèze	2016-125-0003
13/06/16	Les Plantiers	La Borgne	FRDR_382	Prélèvement par béal de l'ASA de Bourgnolles	Prélèvement	Code de l'Environnement	Déclaration	ASA de Bourgnolles	2016-06-13-001
24/06/16	Fons Outre Gardon	Braune	FRDR_11122	Projet d'extension de l'école maternelle de Fons	Pluvial	Code de l'Environnement	Déclaration	Fons Outre Gardon	30-2016-00145
10/08/16	Saint Césaire de Gauzignan	Droude	FRDR_12022	Traitement des atterrissements sur la Droude	Hydraulique	Code de l'Environnement	Déclaration	M, Christophe PARADIS	30-2016-00304
05/09/16	Saint Germain de Calberte	Gardon de Saint Germain	FRDR_382	Travaux de confortement du Pont de Nozières	Route	Code de l'Environnement	Déclaration	Gardon de Saint Germain	2016-231-0001
05/09/16	Saint Germain de Calberte	Gardon de Saint Germain	FRDR_382	Travaux de reprise de l'aqueduc du ruisseau du Comte	Aqueduc	Code de l'Environnement	Déclaration	Gardon de Saint Germain	2016-231-0002
07/09/16	Saint Privat de Vallongue	Gardon d'Alès	FRDR_380a	Travaux de protection de berge par enrochement bétonné	Protection de berge	Code de l'Environnement	Déclaration	Saint Privat de Vallongue	2016-249-0001

15/09/16	Saint Etienne d'Olm	Droude	FRDR_12022	Plan d'épandage boues de la lagune de St Etienne d'Olm	Epandage	Code de l'Environnement	Déclaration	Alès agglomération	30-2016-00267
15/09/16	Martignargues	Droude	FRDR_12022	Plan d'épandage boues de la lagune de Martignargues	Epandage	Code de l'Environnement	Déclaration	Alès agglomération	30-2016-00268
29/09/16	Saint André de Lancize	Ruisseau La Combe	FRDR_380a	Reprise d'un passage busé sur le ruisseau La Combe	Hydraulique	Code de l'Environnement	Déclaration	Saint André de Lancize	2016-265-0004
30/06/16	Les Salles du Gardon	Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole	FRDO_507	Création de piézomètre dans le cadre de l'étude du karst hettangien	Forage	Code de l'Environnement	Déclaration	SMAGE des Gardons	30-2016-00212
30/06/16	Galeizon	Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole	FRDO_507	Création de piézomètre dans le cadre de l'étude du karst hettangien	Forage	Code de l'Environnement	Déclaration	SMAGE des Gardons	30-2016-00211
02/11/16	Saint Privat des Vieux	ruisseau de la Plaine de St Alban	FRDR_11390	Recalibrage d'un ponceau sur le ruisseau de la plaine de St Alban	Hydraulique	Code de l'Environnement	Déclaration	Saint Privat des Vieux	30-2016-00163
31/10/16	Sainte Croix Vallée Française	Valat de Galteyres	FRDR_382	Exploitation du captage des Galteyres	AEP	Code de l'Environnement	Déclaration	Sainte Croix Vallée Française	2016-300-0002
31/10/16	Gabriac	Valat des Oules	FRDR_382	Exploitation des captage de Gabriac	AEP	Code de l'Environnement	Déclaration	Sainte Croix Vallée Française	2016-300-0001
09/11/16	Alès	Grabieux	FRDR_11713	Déplacement de matériaux pour restaurer la capacité hydraulique du Pont de Grabieux sur la commune d'Alès	Hydraulique	Code de l'Environnement	Déclaration	Alès agglomération	30-2016-00263
09/11/16	Dions	La Braune	FRDR_11122	Protection de berges et passage à gué sur La Braune à Dions	Hydraulique	Code de l'Environnement	Déclaration	Dions	30-2016-00296
09/11/16	Sernhac	Le Gardon	FRDR_377	Projet résidentiel "Hameau des Perrières" sur la commune de Sernhac	Lotissement	Code de l'Environnement	Déclaration	Commune de Sernhac et Société SCCV	30-2016-00235
22/11/16	Alès	Le Rieu	FRDR_380b	Aménagement d'un mur anti-bruit	Mur anti-bruit	Code de l'Environnement	Déclaration	Ville d'Alès	30-2016-00424
12/12/16	Saint Privat des Vieux	Bruèges	FRDR_380b	Travaux de curage des affluents du Bruèges	Curage	Code de l'Environnement	Déclaration	SNR CEVENNES	30-2016-00363
13/12/16	Alès	pas d'info	FRDR_380b	Manifestation sportive ALESTREM	Evènementiel	Code de l'Environnement	Déclaration	Moto Club Welcom TT	
19/12/16	Saint Jean du Pin	Alzon	FRDR_380b	Traversée de l'Alzon pour renforcement du réseau AEP	AEP	Code de l'Environnement	Déclaration	SIAEP Avène	30-2016-00343
19/12/16	Mialet	Gardon de Mialet	FRDR_382b	Réalisation d'un seuil fusible pour la mise en place d'une zone de baignade estivale au droit du camping Les Plans sur la commune de Mialet	Continuité écologique et sédimentaire	Code de l'Environnement	Déclaration	Camping Les Plans	30-2016-12-12-013

Tab 3 : liste des décisions administratives transmises à la CLE en 2016

Groupe de travail sur l'ancien site minier de St Félix de Pallières

Pour rappel un groupe de travail a été constitué en 2014 pour suivre le dossier de l'ancien site minier de St Félix de Pallières. Lors de la réunion de la CLE du 4 novembre 2015, il a été décidé de relancer l'activité de ce groupe de travail. Dans ce cadre, une réunion a eu lieu à Tornac le 12 avril 2016.



Réunion du groupe de travail du 12 avril 2016 à Tornac

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

- ➔ Rappel du contexte (SMAGE des Gardons) ;
- ➔ Présentation du suivi de la qualité de l'eau du SIAEP de Tornac, Anduze et du SIAEP de Lasalle (sous réserve) - analyses et avancement des procédures ;
- ➔ Présentation des actions mises en œuvre par l'association ADAMVM (démarches judiciaires en cours, projets divers) ;
- ➔ Présentation des résultats de l'étude « épidémiologique » coordonnée par l'ARS (sous réserve de confirmation) ;
- ➔ Présentation de l'étude de Mme Corine Casiot (CNRS) sur les métaux lourds dans le Gardon ;
- ➔ Perspectives d'actions.

Cette réunion a donné lieu à une restitution aux membres de la CLE lors de la séance du 3 juin 2016 et à la rédaction d'un compte-rendu téléchargeable sur le site internet du SMAGE des Gardons à la rubrique [Documentation/Commission Locale de l'Eau des Gardons/Délibérations/Ancien site minier de St Félix de Pallières/2016](#)

Par ailleurs le SMAGE a participé à l'ensemble des Comités de suivi et d'information des anciens sites miniers de St Félix de Pallières et de St Sébastien d'Aigrefeuille piloté par la Préfet du Gard et le Sous-Préfet d'Alès :

- Comité de suivi et d'information du site de la Croix de Pallières en Préfecture le 7 juin et le 10 octobre 2016
- Comité de suivi et d'information de l'ancienne ligne de St Sébastien d'Aigrefeuille en Sous-Préfecture d'Alès le 26 mai 2016.

2. Contrat de rivière : un nouveau projet 2017-2022

Le bilan du contrat de rivière 2010-2015 et l'élaboration du projet de contrat 2017-2022 ont fait l'objet d'un important travail de sollicitations des maîtres d'ouvrage du bassin versant des Gardons par les services du SMAGE des Gardons en 2016.

Bilan du contrat 2010-2015

Le bilan du contrat de rivière 2010-2015 initié en fin d'année 2015 s'est poursuivi en 2016 en parallèle de l'élaboration du projet de contrat 2017-2022.

Le bilan global du contrat 2010-2015, toute thématique confondue, comportait 267 actions après la réactualisation à mi-parcours. L'évaluation a été réalisée sur la base de 225 actions. Le taux de réalisation des actions est particulièrement satisfaisant avec 91% pour les Priorités opérationnelles 1 et 75% pour les Priorités opérationnelles 2, portés respectivement à 96% et 87% en analyse contextualisée.

	Contrat de Rivière Original	Contrat de rivière après réactualisation à mi-parcours	Actions retenues pour l'évaluation
Priorité brute 1	172	181	151
Priorité brute 2	63	67	57
Priorité brute 3	16	19	17
Priorité opérationnelle 1	83	84	70
Priorité opérationnelle 2	78	72	60
Priorité opérationnelle 3	78	111	95
Total	251	267	225

Tab 4 : Nombre d'actions par type de priorités opérationnelles et brutes

Pour rappel, la priorisation des actions repose sur le croisement de la priorité brute, qui décrit la pertinence de l'action pour atteindre l'objectif qui lui est assigné et la faisabilité, qui évalue la facilité à mettre en œuvre l'action. Elle permet donc de prendre en compte les contraintes (portage, difficultés juridiques, ...). Le croisement des deux paramètres aboutit à la priorité opérationnelle.

Le taux de réalisation globale est tout à fait intéressant, avec des valeurs comprises entre 67 et 83%.

	Actions réalisées	Actions non réalisés	Actions non réalisées liées à des contraintes extérieures	Taux de réalisation brute	Taux de réalisation contextualisé
Priorité brute 1	111	17	23	74%	87%
Priorité brute 2	32	9	17	56%	80%
Priorité brute 3	7	5	4	41%	54%
Priorité opérationnelle 1	64	3	3	91%	96%
Priorité opérationnelle 2	45	8	8	75%	87%
Priorité opérationnelle 3	41	20	33	43%	66%
Total	150	31	44	67%	83%

Tab 5 : bilan des actions réalisées et du taux de réalisation par type de priorités

Le bilan financier du contrat de rivière est excellent avec plus de 140 millions d'euro investis. Le taux de réalisation globale atteint 94% pour l'analyse brute et 106% pour l'analyse contextualisée. L'indicateur est largement dépassé.

Les dépenses se concentrent sur les actions de première priorité qu'elles soient brutes ou opérationnelles.

Priorité et indicateur	Analyse brute			Analyse contextualisée <i>en intégrant les contraintes extérieures</i>		
	Montant programmé (€)	Montant dépensé (€)	Taux de réalisation	Montant programmé (€)	Montant dépensé (€)	Taux de réalisation
PO1	50 025 751	92 106 569	184%	49 977 861	92106569	184%
PO2	53 869 216	35 380 848	66%	48 844 016	35380848	72%
PO3	45 430 136	13 448 361	30%	34 237 016	13448361	39%
PB1	99 152 709	133 900 416	135%	88 893 939	133900416	151%
PB2	47 743 282	5 157 153	11%	42 447 802	5157153	12%
PB3	2 429 112	1 878 210	77%	1 717 152	1878210	109%
Total	149 325 103	140 935 779	94%	133 058 893	140935779	106%
Indicateur	76 960 359	127 487 418	166%	74 399 869	127 487 418	171%

Tab 6 : bilan financier

Le graphe d'analyse thématique et par priorité met en évidence la part importante du montant investi pour les actions sur la qualité des eaux et la prépondérance des montants investis dans les actions de première priorité.

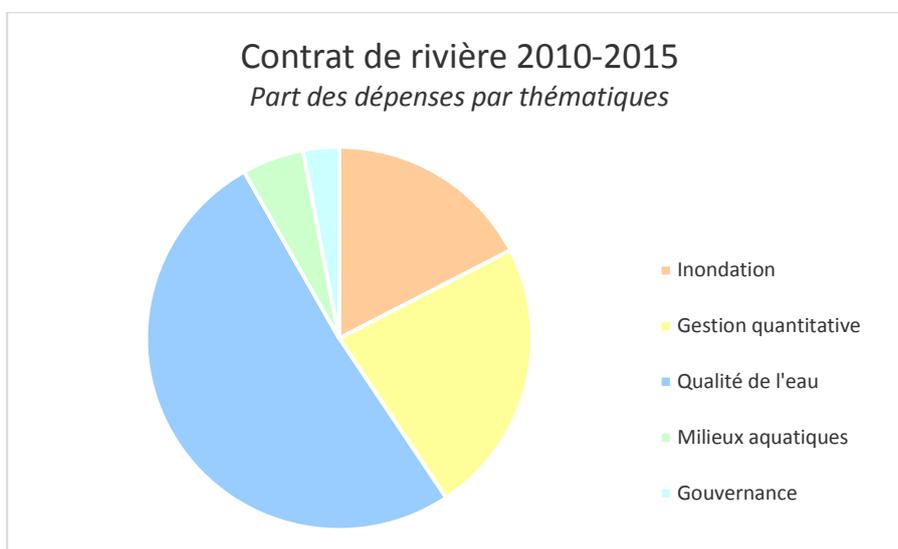
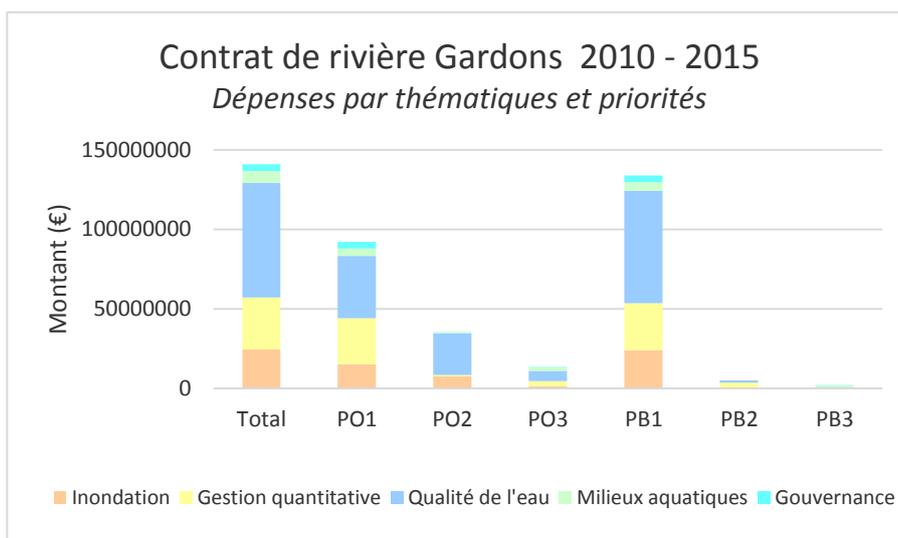


Fig3&4 : bilan des dépenses par thématiques et priorités

La participation des financeurs est la suivante :

Acteurs	Taux de participation	Montant (€)
Etat	2,3%	3 215 274
Europe	0,3%	377 287
Agence de l'eau	32,6%	46 276 547
Région	1,3%	1 910 388
CD30	8,7%	12 292 229
SMD	4,7%	6 611 734
CD48	0,5%	687 386
Autres	0,0%	70 415
Autofinancement	49,7%	70 634 197
	100,0%	142 075 457
SMAGE	3,2%	4 559 862

Tab 7 : bilan des participations financières

L'Agence de l'eau constitue le principal financeur avec **33% de participation**, ce qui apparait logique au regard de sa vocation.

En considérant les différentes contributions du **Département du Gard** (subvention, autofinancement, participation au SMAGE et au SMD), il participe à hauteur de **14%** aux dépenses pour un montant qui approche **20 millions d'€**.

Pour l'**Etat**, la participation est portée à **7%** en considérant les actions portées en maîtrise d'ouvrage. Il devient alors le troisième contributeur des actions du contrat de rivière. L'Etat intervenant essentiellement sur le volet des inondations, il peut être ainsi mesuré l'importance de son action sur cette thématique.

Le **SMD** participe à hauteur de **5%** aux dépenses, ce qui est élevé sachant qu'il ne subventionne pas les actions sur la ressource en eau qui correspondent à 75% des dépenses. Il joue un **rôle central** aux côtés de l'Agence de l'eau sur la **gouvernance** qui est à l'origine du très bon avancement des actions du contrat.

La **Région Occitanie Pyrénées Méditerranée** contribue à hauteur de 1.4% mais quasiment uniquement sur les inondations ce qui en fait un **contributeur important** de cette thématique.

Le **Département de Lozère** contribue peu sur la masse financière globale car les communes lozériennes sont peu nombreuses et très rurales. Toutefois, pour la partie lozérienne du bassin versant, la contribution du Département de Lozère est très **significative**.

L'**autofinancement** reste important puisqu'il représente près de 50% des dépenses. En retirant les montants les plus ciblés (Etat et Département du Gard), l'autofinancement de bassin versant approche 44% du montant total dépensé.

Le **SMAGE des Gardons** contribue à l'autofinancement à hauteur de 7%, voire 10% en retirant l'autofinancement des entreprises du GIE pour leur investissement (action « ponctuelle » avec un fort montant). Cette contribution est très importante en sachant que le SMAGE ne porte pas d'action sur l'assainissement et l'eau potable qui représente près de ¼ des dépenses.

Projet de contrat 2017-2022

Sur la base des modalités de définition de l'opérationnalité des actions du précédent contrat, le contrat de rivière 2017-2022, dont l'élaboration a été initiée en 2015, **comprend 136 actions réparties dans 4 thématiques**. Un des points importants de ce nouveau projet de contrat de rivière est l'absence du volet inondation. En effet ce dernier relevant des actions du PAPI il n'était pas nécessaire de le réintégrer dans le contrat de rivière, d'autant que cela rend beaucoup plus complexe la gestion de ces deux outils car ils ne se déroulent pas sur les mêmes périodes : le PAPI2 s'achèvera fin 2017, un PAPI 3 est en préparation alors que le contrat de rivière débute en 2017.

Tel que le précédent contrat, le contrat de rivière se déroulera de 2017 à 2022 avec une clause de révision à mi-parcours. Ainsi, en 2019, un premier bilan sera réalisé dont la qualité déterminera le niveau d'intervention de l'Agence de l'eau sur la seconde période du contrat.

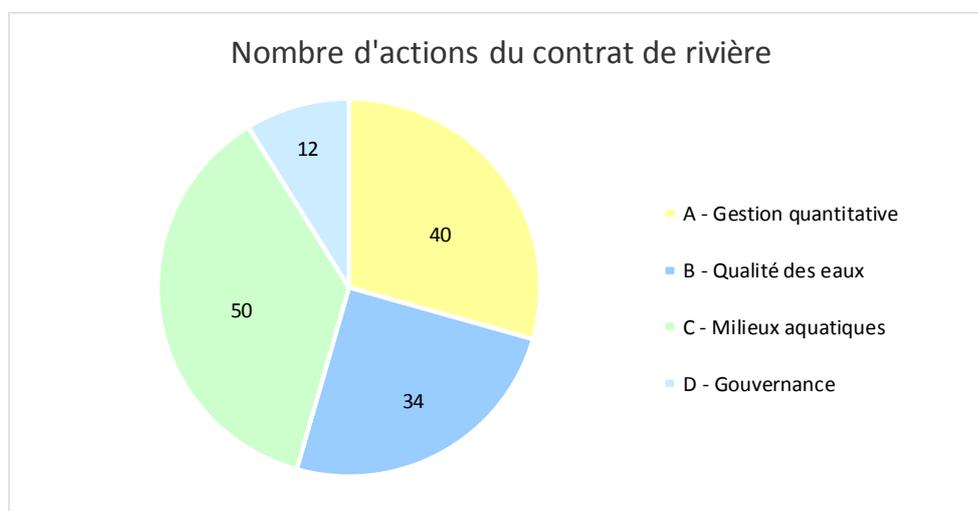


Fig 5 : Répartition du nombre d'actions par thématiques

La répartition des actions par priorité est la suivante :

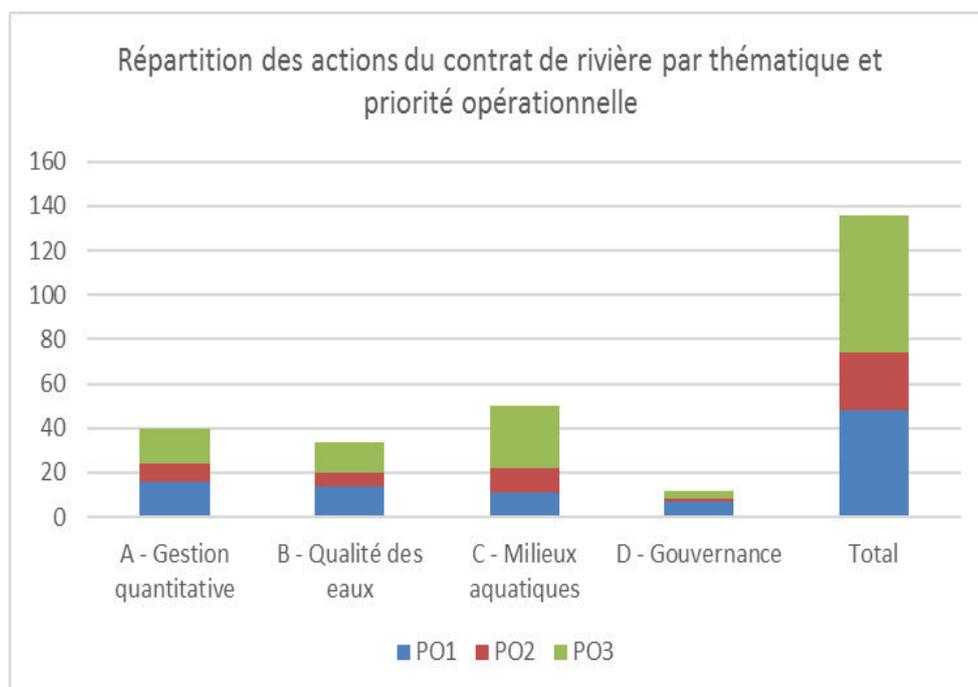


Fig 6 : Répartition du nombre d'actions par thématiques et par priorités opérationnelle

Le détail des actions concernant l'assainissement collectif et l'eau potable, qui constituent les deux postes de dépense les plus importants, met en évidence 214 actions, ce qui porte le nombre d'actions du contrat à 316. Pour les thématiques AEP et Assainissement, le détail est le suivant :

<i>Intitule</i>	Nombre d'actions
<i>Réalisation de schémas directeurs AEP et de diagnostics des réseaux AEP</i>	30
<i>Travaux d'amélioration des rendements AEP de première priorité en zone urbaine</i>	1
<i>Travaux d'amélioration des rendements AEP de première priorité en zone rurale</i>	17
<i>Travaux d'amélioration des rendements AEP de seconde priorité - économie d'eau</i>	4
<i>Travaux d'amélioration des rendements AEP de seconde priorité - travaux annexes</i>	13
<i>Travaux de substitution de ressource</i>	5
<i>Travaux de substitution de ressource - Traitement</i>	4
Total AEP	74
<i>Etudes, diagnostics et Schémas directeurs</i>	55
<i>Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement et création de réseaux de transfert- 1 bonifiée</i>	4
<i>Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement et création de réseaux de transfert-1</i>	20
<i>Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement et création de réseaux de transfert- 2</i>	24
<i>Mise aux normes, réhabilitation, amélioration et construction de STEU - Priorités 1 bonifiée</i>	2
<i>Mise aux normes, réhabilitation, amélioration et construction de STEU - Priorités 1</i>	12
<i>Mise aux normes, réhabilitation, amélioration et construction de STEU - Priorités 2</i>	3
Total assainissement collectif	120

Tab 8 : Détail des actions dans les thématiques AEP et assainissement collectif

Le montant global des actions du contrat de rivière dépasse 130 millions d'€ et se répartit ainsi :

Volet	Montant (€)
A - Gestion quantitative	65 344 030
B - Qualité des eaux	44 099 300
C - Milieux aquatiques	18 116 000
D - Gouvernance	3 688 600
Total	131 247 930

Contrairement au précédent contrat de rivière pour lequel le poste de dépense le plus important était l'assainissement, ce contrat de rivière met clairement l'accent sur l'eau potable avec plus de 40 millions d'€ de travaux sur les rendements AEP et près de 18 millions d'€ sur les substitutions. Le second poste de dépense est bien entendu l'assainissement collectif avec environ 17 millions d'€ de travaux pour le traitement et 17 millions d'€ pour les réseaux.

L'effort se poursuit sur la lutte sur les pollutions diffuses, essentiellement les pesticides que ce soit en zone agricole comme non agricole, avec près de 4 millions d'€ de dépenses prévisionnelles.

Les dépenses envisagées pour les milieux sont importantes avec plus de 17 millions d'€ dont la majeure partie concerne l'entretien des cours d'eau avec 5 millions d'€, portés à 6 millions d'€ en intégrant la lutte contre les espèces invasives, la restauration de la continuité écologique (3.5 millions d'€) et la restauration physique des cours d'eau pour plus de 4 millions d'€.

Enfin il est envisagé une dépense de l'ordre de 3.6 millions d'€ pour la gouvernance, base de la gestion de l'eau, essentiellement en lien avec l'animation.

Le principal financeur est l'Agence de l'eau dont l'engagement sur les 3 premières années atteint au maximum 45,6 millions. Le Département du Gard, par le biais du financement d'eau potable et de l'assainissement, mais également par ses participations au SMD et au SMAGE, sera également un financeur important.

Le contrat de rivière n'intégrant plus de volet inondation, réservé au PAPI, l'Etat, la Région, et dans une moindre mesure, le SMD, qui participe au volet milieux aquatique, sont moins présents que sur le précédent contrat de rivière.

Le département de Lozère qui intervient de manière importante sur l'eau potable et l'assainissement apporte également une contribution particulièrement significative localement.

Ces différentes interventions mettent en évidence le rôle de la solidarité, notamment du bassin versant Rhône Méditerranée, vers notre territoire. Par ailleurs la grande majorité des montants évoqués correspondent à des travaux, qui auront de fait un impact économique fort et très positif sur notre bassin.

Le bilan du contrat de rivière 2010-2015 et le projet de contrat de rivière 2017-2022 ont été validés par la Commission Locale de l'Eau des Gardons lors de la séance du 21 octobre 2016.

Les documents de présentation du bilan du contrat de rivière 2010-2015 et du contrat 2017-2022 sont téléchargeables sur le site du SMAGE des Gardons à la rubrique [Documentation/Documents Cadres/Contrat de rivière des Gardons 2017-2022](#)

3. PAPI et SLGRI

Etat d'avancement du PAPI 2

Le PAPI Gardons 2 a bénéficié de l'avancée de nombreuses actions en 2016. Il convient de citer :

- ➔ les 619 diagnostics réalisés dans le cadre de l'opération ALABRI 2 et les 89 demandes de financements déposés par les propriétaires de logements en zone inondable,
- ➔ la production des études concernant la déconstruction du barrage de Sainte Cécile d'Andorge et le dépôt d'un dossier de confortement au Comité Technique Permanent des Barrages et des Ouvrages Hydrauliques.

De nombreuses opérations se sont clôturées en 2016 :

- ➔ approbation du PPRi Gardon aval,
- ➔ le Plan de Gestion Durable du Gardon d'Alès aval,
- ➔ la première opération ALABRI en Gardonnenque,
- ➔ les travaux de protection de berge au droit de la digue de Remoulins,
- ➔ la mise à ciel ouvert du Briançon à Domazan.

Le détail des actions du PAPI 2 est proposé dans le tableau ci-après.

Thématique	Actions	2016	2017
Axe 1 - Culture du risque	Poursuite du programme de sensibilisation des scolaires (Département du Gard)	Réalisé pour l'année scolaire 2015-2016	En fonction des crédits disponibles pour l'année scolaire 2016-2017
	Formation des élus : formation maintenue tournée vers le personnel des collectivités territoriales (Département du Gard)	Cessions 2016 à destination des élus	Cessions 2017 à destination des élus
	Repères de crue	Relevé en cours des laisses de crue sur le territoire PPRi Gardon aval et Alzon Seynes (DDTM)	Pose de repères de crue (en attente des levés topo)
	Repères de crue sur le territoire d'Alès agglomération	Levée des cotes dans le cadre de l'étude du Grabieux	-
	Cartographie Directive inondation	Réalisation des cartes au sens de la directive inondation dans le cadre du PPRi Gardon aval	Préparation des cartographies sur le secteur Alzon Seynes dans le cadre du PPRi
	Observatoire du risque (Département du Gard)	Portage de l'observatoire du risque par le CD30 – ajout de nouveaux indicateurs sur la sinistralité des communes et les DICRIM	Portage de l'observatoire du risque par le CD30
Axe 2 - Surveillance et prévision des crues	Retour d'expérience relatif à la mise au point d'outils innovants	Intégration d'Alès agglomération au test national sur le nouveau système de surveillance des petits cours d'eau	Déploiement du nouveau dispositif
Axe 3 - Alerte et gestion de crise	Plans communaux de sauvegarde (Département du Gard)	Poursuite de l'assistance à la mise en place des PCS - 6 nouveaux PCS réalisés en régie	Poursuite de l'assistance à la mise en place des PCS
	Eléments permettant de maintenir le caractère opérationnel des PCS (exercices, information, mise à jour...)	4 PCS révisés ou mis à jour – formation départementale spécifique sur le sujet	Exercice porté par la préfecture de Lozère
	Travaux consécutifs à une crue (SMAGE des Gardons et Alès Agglomération)	Réalisation des travaux post-crues 2015 et 2016	Réalisation des travaux post-crues 2016
Axe 4 - Pris en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme	Réalisation ou révision des PPR	Approuvé pour Comps, Aramon, Vallabrègues, Anduze, Arpaillargues et le territoire du Gardon aval (le Bourdic, le Gardon de Sainte Anastasie jusqu'à la Montfrin, la Valliguière, le Briançon)	Poursuite des études pour le secteur Alzon-Seynes
	Suivi de la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme (Département du Gard)	Suivi de 14 PLU	Suivi des PLU en préparation
	Etude de zonage en cours (Département du Gard + communes)	Zonages achevés sur Lasalle, Castillon du Gard, Serviers-La baume + étude d'Anduze et d'Arpaillargues convertie en PPRi – pas d'étude en 2016	-
Axe 5 - Réduction de la vulnérabilité	Relocalisation (Etat et collectivités)	Poursuite de la phase d'expropriation + étude préalable à l'acquisition amiable suite aux crues de 2014 lancée par le SMAGE des Gardons (La Calmette, La Grand Combe et St Siffret – 4 habitations) + un dossier porté par Alès agglomération	Poursuite de la phase d'expropriation et des études d'acquisition amiable
	Réduction de la vulnérabilité de l'habitat en Gardonnenque (540 diagnostics et 65 dossiers de travaux) (SMAGE des Gardons)	Clôture des derniers dossiers ALABRI suite à la relance post crues 2014	Opération achevée

	Réduction de la vulnérabilité de l'habitat sur le Gardon d'Alès et la confluence Gardon-Rhône (<i>SMAGE des Gardons + Alès Agglomération</i>)	ALABRI 2 SMAGE des Gardons : 12 communes concernées 262 diagnostics réalisés 33 demandes de financement ALABRI 2 Alès agglomération : 11 communes concernées 357 diagnostics 56 demandes de financement	Poursuite de l'opération ALABRI 2
	Réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics (<i>SMAGE des Gardons + communes</i>)	diagnostic des bâtiments publics en cours pour Alès agglomération et la ville d'Alès	Clôture des diagnostics sur le territoire d'Alès agglomération et réalisation de ceux portés par le SMAGE des Gardons + diagnostic des bâtiments publics de la commune de Bagard
	Réduction de la vulnérabilité du secteur économique (CCI)	Poursuite de la démarche régionale	Poursuite de la démarche régionale
	Réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles	secteur PPRi Gardon amont (Gardonnenque) 70 bâtiments agricoles recensés (<i>Chambre d'agriculture du Gard</i>) - Travaux réalisés (environ 120 000 €)	Action portée par la chambre d'agriculture sur le secteur confluence Gardon Rhône
Axe 6 - Ralentissement des écoulements	Projet de mesures agro-environnementales sur le bassin versant de la Droude (<i>Chambre d'agriculture du Gard+ SMAGE des Gardons</i>)	Etude transversale avec la qualité des eaux achevée	
	Etude de sécurisation du barrage de Sainte Cécile d'Andorge (<i>Département du Gard</i>)	Rendu des études de déconstruction du barrage et dépôt d'un dossier confortement au CTPBOH	Poursuites du dossier
	Entretien des rivières (<i>SMAGE des Gardons, Alès Agglomération et Syndicat du Galeizon</i>)	Programme pluriannuel (Opérations 2016 réalisées)	Programme pluriannuel (poursuite des actions programmées)
	Restauration physique de cours d'eau : Gardon d'Alès (hors PAPI) (<i>SMAGE des Gardons</i>)	Clôture de la première étape du Plan de Gestion du Gardon d'Alès	Suivi des terrains et de leur végétalisation
	Restauration physique de cours d'eau : Briançon (<i>SMAGE des Gardons</i>)	Recherche de nouveaux sites de dépôts pour les déblais	Préparation des dossiers réglementaires
Axe 7 - Protections collectives	Etude hydraulique de protections localisées	Lancement des études sur l'Auriol et le Grabieux	Réalisation des études
	Mise en transparence du remblai ferroviaire à Remoulins (<i>commune</i>)	Relance auprès de SNCF Réseau pour le lancement de l'étude ferroviaire	Dépôt de la demande de financement
	Etude de sécurisation des ouvrages hydrauliques : Digue d'Alès (<i>Alès Agglomération, Etat, Département du Gard</i>)	3 études achevées (Anduze, Alès et Saint Jean du Gard) - 3 études de danger achevées (Comps, Aramon, Remoulins) - étude de danger conjointe digue d'Alès et digue de Saint Jean du Gard en cours - lancement diagnostic digue en retour aval	Réalisation des études de danger du système d'endiguement d'Alès et de Saint Jean du Gard – réalisation du diagnostic de la digue en retour aval de Comps
	Etude de sécurisation des ouvrages hydrauliques : Digue d'Anduze	Modification de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage	Mise en place d'une nouvelle organisation

(Département du Gard et commune)		de la maîtrise d'ouvrage et reprise du dossier
Travaux de sécurisation de la digue de Remoulins (SMAGE des Gardons)	Clôture des travaux	Dossier achevé
Suivi des ouvrages hydrauliques (Comps, Aramon, Remoulins et Anduze) (SMAGE des Gardons)	VTA de la digue d'Aramon	VTA pour tous les ouvrages suivis par le SMAGE des Gardons
Rehaussement du déversoir CNR de protection du village de Comps	Etude portée par le SYMADREM	Poursuite des études et des autorisations réglementaires
Aménagement du Gardon à Montfrin (SMAGE des Gardons)	Procédure d'expropriation en cours et recherche d'un site de dépôt pour les déblais	Achèvement de la procédure d'expropriation et détermination du site de dépôt des matériaux
Prolongement de la digue d'Anduze (SMAGE des Gardons)	En attente de la reprise du projet de confortement	En attente de la reprise du projet de confortement
Travaux de reprise de la digue du Vieux Remoulins	Lancement de la maîtrise d'œuvre	Préparation du chantier
Endiguement rapproché de Théziers (SMAGE des Gardons)	Analyse coût/bénéfice jugée insuffisante – pas de poursuite du projet	-
Découverte du Briançon à Domazan (SMAGE des Gardons)	Phase d'entretien des travaux	Phase d'entretien des travaux

Tab 6 : Synthèse des actions PAPI 2 réalisées en 2016 et projetées en 2017

Un avenant au PAPI 2 Gardons a été signé en 2016 pour mettre à jour les fiches actions des dossiers qui ont connu une évolution notable (modification des montants, des maîtres d'ouvrages, nouvelles opérations) et prolonger les délais de mise en œuvre jusqu'à mi-2018.

La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)

Concernant le TRI d'Alès (Territoire à Risque Inondation), le SMAGE des Gardons est la structure porteuse en charge de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation. Les parties prenantes à l'élaboration de cette SLGRI sont les membres de la CLE plus SCF Réseau.

Dans ce contexte le SMAGE des Gardons a rédigé un projet de SLGRI et procédé à la consultation des parties prenantes. Le dossier a été présenté à la CLE du 3 juin 2016. La DDT de Lozère et Alès agglomération ont émis des remarques qui ont été prises en compte. La version modifiée a fait l'objet d'une consultation du public sur le site internet de la préfecture du Gard fin 2016. La Région Occitanie a demandé la prise en compte du nouveau nom de la région. La chambre d'agriculture a demandé pour sa part, à ce que les enjeux agricoles soient pleinement pris en compte dans les PAPI.

Le Préfet de bassin a émis un avis favorable sur la SLGRI du bassin versant des Gardons en saluant la coordination mise en place avec le syndicat AB Cèze et la présentation d'objectifs communs en vue de disposer d'une stratégie unique en 2021 pour le TRI d'Alès.

L'approbation de la SLGRI du bassin versant des Gardons par arrêté préfectoral est prévue en 2017.

4. Prospectives 2017

SAGE des Gardons

Le SAGE des Gardons poursuit sa phase de mise en œuvre entamée en 2016. Le contrat de rivière 2017-2022, validé par la CLE des Gardons le 21 octobre 2016 constitue l'outil opérationnel et financier de la mise en œuvre du SAGE sur l'ensemble des thématiques, exceptée le risque inondation qui est rattachée au PAPI.

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) qui doit être finalisé fin 2017 est également un chantier important pour cette année qui doit permettre d'aboutir à l'élaboration d'un programme d'actions visant à résorber les difficultés relatives à la ressource en eau sur le plan quantitatif. Un certain nombre d'actions sont déjà identifiées dans le SAGE et programmées via le contrat de rivière, notamment en matière d'amélioration de la connaissance ou d'actions visant les économies d'eau (programmes de travaux AEP, etc.) ; la concertation qui sera engagée au printemps 2017, fera probablement émerger d'autres actions qui viendront soutenir une gestion quantitative la plus adaptée au contexte local.

Des guides d'accompagnement notamment dans le domaine de l'urbanisme étaient initialement prévus pour faciliter l'appropriation du SAGE aux porteurs de projets. En accord avec l'Agence de l'eau, financeur à hauteur de 80 % de l'opération, l'idée de réaliser un module dynamique sur le site internet du SMAGE des Gardons a été retenue.

Le SAGE des Gardons est actuellement téléchargeable via le site internet du SMAGE des Gardons et sera fin 2017 consultable en ligne sur le site. Le module dynamique permettra des modifications et actualisations régulières et orientera directement un porteur de projet vers les dispositions avec lesquelles le projet doit être compatible ou qu'il doit à minima prendre en compte pour s'inscrire dans la politique de l'eau souhaitée par la CLE sur le bassin versant.

La consultation en ligne du SAGE des Gardons et le module dynamique d'accompagnement du SAGE seront réalisés en 2017.

CLE

Un des grands chantiers de la CLE sera l'élaboration du PGRE ; elle validera ainsi les différentes étapes d'élaboration au fil de la concertation et notamment le plan de gestion en fin d'année.

PAPI et contrat de rivière

Le contrat de rivière 2017-2022 a doit être signé le 22 mars 2017 par les différentes parties : financeurs (Agence de l'eau, Etat, Départements du Gard et de la Lozère, le SMD) et principaux maîtres d'ouvrage (SMAGE des Gardons, Communautés d'agglomération de Nîmes et Alès, SIAEP de l'Avène).

L'année 2017 marquera la première année de mise en œuvre de ce nouveau contrat avec **65 actions prévues pour un montant prévisionnel d'un peu plus de 26 millions d'euros.**

L'année 2017 sera également une année de continuité pour le PAPI 2 Gardons. Il est notamment attendu l'avis du CTPBOH (Comité Technique Permanent des Barrages et Ouvrages Hydrauliques) sur le projet de confortement du barrage de Saint Cécile d'Andorge et la reprise du dossier de confortement de la digue d'Anduze. Au gré de la mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI et de la nouvelle organisation institutionnelle, le PAPI 3 Gardons pourra commencer à être esquisser en 2017.

Concernant la SLGRI, un arrêté préfectoral doit clôturer la phase d'élaboration. Elle doit entrer dans une phase de mise en œuvre.

Mise en œuvre de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

L'année 2017 sera consacrée à la mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI. Un travail important d'état des lieux et de diagnostic a débuté en 2016 et fait suite à une première réunion d'information pour les élus du bassin versant courant juin (portage Département du Gard pour le Comité Départemental de l'eau et des Inondations et SMAGE des Gardons).

Les acteurs de l'eau, dont la CLE, seront attachés à préserver la gestion globale (qui va au-delà de la compétence GEMAPI) et l'approche par bassin versant.

ANNEXE – Ordre du jour des séances de la CLE 2016

Séance du 9 février 2016 à Boucoiran et Nozières

- ➔ Présentation des résultats de l'Etude Volumes Prélevables et validation du lancement de la phase d'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau ;
- ➔ Questions diverses.

Séance du 3 juin 2016 à Vézénobres

- ➔ Validation des comptes-rendus des CLE du 4 novembre et du 3 décembre 2015 et du 9 février 2016,
- ➔ Validation du rapport d'activité 2015,
- ➔ Contrat de rivière : bilan 2010-2015 et avant-projet du futur contrat de rivière 2017-2022,
- ➔ Restitution de la réunion du groupe de travail sur l'ancien site minier de St Félix de Pallières,
- ➔ Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) - calendrier, méthode
- ➔ Point d'information sur la mise en œuvre de la GEMAPI sur le bassin versant des Gardons,
- ➔ Questions diverses.

Séance du 5 juillet 2016 à Cassagnoles

- ➔ Contrat de rivière 2017-2022 : point d'avancement,
- ➔ Présentation de la notification des résultats de l'étude volumes prélevables,
- ➔ Validation de l'inventaire des zones humides du bassin versant des Gardons,
- ➔ Barrage de Sainte Cécile d'Andorge : information sur l'avancement du dossier,
- ➔ Réhabilitation de la carrière TIXADOR à Dions : point d'information,
- ➔ Questions diverses.

Séance du 21 octobre 2016 à Cassagnoles

- ➔ Proposition de validation des comptes-rendus des CLE du 3 juin et du 5 juillet 2016,
- ➔ Proposition de validation du contrat de rivière 2017-2022,
- ➔ Avis concernant le futur classement de la Zone Vulnérable Nitrates,
- ➔ Questions diverses.

CLE du 5 juillet 2017

DELIBERATION

Objet : Validation du rapport d'activité 2016

Collèges des élus (30 membres)	Collège des usagers (21 membres)	Collège des administrations et établissements publics (7 membres)
<p>Conseils Départementaux</p> <p>Mme BLANC (canton d'Alès 1) Mme MEUNIER (canton d'Alès 2 – excusée, a donné pouvoir à Mme PEYRIC) Mme PEYRIC (canton d'Alès 3) M. AIGOIN (canton du Collet de Dèze)</p>	<p>Agriculture et préleveurs d'eau</p> <p>M. MARTIN (ASA du Mazauric) Mme NEGRE (La Bambouseraie)</p>	<p>Mme GRAILLE (Agence de l'eau RMC)</p> <p>M. LECAT (DREAL LR – excusé, a donné pouvoir à la DDTM30)</p>
<p>Maires 30</p> <p>M. MILLAUD (Comps) M. POINDRON (Saint-Dézéry)</p>	<p>Protection de la nature et patrimoniale</p> <p>M. HENTZ (Gard Nature) M. JULIAN (Nature et Progrès)</p>	<p>Mme TROMAS (DDTM 30)</p> <p>M. VEAUTE (ARS)</p>
<p>Etablissements publics locaux (30)</p> <p>M. ABOU (CC Causses Aigoual Cévennes) M. BOLLEGUE (Nîmes Métropole) M. BONNAFOUX (Alès Agglomération) M. SAUGUES (SMGG) M. LOUCHE (SMVG)</p>	<p>Consommateurs</p> <p>M. DIDON-LESCOT (CLCV)</p>	<p>M. MANCHE (PNC – a donné pouvoir à l'Agence de l'eau RMC)</p>
11/30	5/21	5/7
<p>Membres présents et représentés : 21/58 (Quorum = 39/58)</p> <p><i>Membres excusés représentés : 2 (Mme MEUNIER pouvoir à Mme PEYRIC, M. LECAT pouvoir à DDTM30, M. MANCHE pouvoir à AERMC)</i></p> <p><i>Membres excusés : 5 (Mme GENOLHER, Mme MAQUART, M. LAYRE, M. PEREZ, M. PIT, M. MUTEL, Mme. FALCHETTI, M. DELVALLEE)</i></p>		
<p>Membres - Hors quorum</p> <p><i>M. VIGUIER (Alès Agglomération), Mme LEROUX (CA 30), Mme LOBIER (FACEN), Mme BRAUD (SCoT Pays Cévennes)</i></p> <p><i>Excusés : Mme JOYAUX, ARS 48, Mme GUENEE</i></p>		
<p>INVITES</p> <p><i>M. GEORGES (animateur CLE, CR, SMAGE), M. JOURDAIN (SMAGE),</i></p>		

Madame la Présidente accueille l'ensemble des participants et ouvre la séance à 14 h 45. Les points à l'ordre du jour ne nécessitent pas le quorum.

Le rapport d'activités 2016 de la Commission Locale de l'Eau des Gardons est présenté (cf annexe).

La présidente sollicite l'assemblée sur d'éventuelles remarques ou questions concernant le rapport d'activités. Le rapport présenté n'appelle aucune remarque.

La Présidente propose à l'assemblée de valider le rapport d'activités de la CLE des Gardons 2016. Les membres de la CLE le valide à la majorité – POUR : 20 ; ABSTENTION : 1 (Mme NEGRE).

La Présidente
SAGE des Gardons
 Smage des Gardons
 6 avenue du Général Leclerc
 30000 Nîmes
 Commission locale de l'Eau
 Geneviève BLANC